



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织



# Bulletin spécial sur la place des droits de l'homme dans le secteur des sciences sociales et humaines

31 octobre 2011

## L'UNESCO DÉFEND LES DROITS DE L'HOMME

Dans l'ensemble de ses domaines de programme, les objectifs et activités de SHS visant à répondre aux défis éthiques actuels et aux transformations sociales en cours sont conçus de manière à favoriser la réalisation progressive des droits de l'homme et des libertés fondamentales. SHS soutient la recherche sur les droits de l'homme, fait progresser l'éducation en la matière, mène des actions dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discrimination aux niveaux national, régional et international, encourage la coopération entre l'ensemble des acteurs et des réseaux, promeut la démocratie, stimule la réflexion sur de nouveaux moyens de prévenir et de combattre la violence, et favorise la recherche sur les droits de l'homme en collaboration avec nos partenaires.

### *Action future de SHS dans le domaine des droits de l'homme*

Les droits de l'homme constituent le fondement de l'ensemble des activités du secteur. Grâce à l'approche de la planification axée sur les droits de l'homme, les défis à relever et les réponses à apporter dans le cadre du Programme seront définis au regard de la réalisation des droits de l'homme, à l'aune de laquelle se fera également l'évaluation.

Cette action continuera de s'inspirer des stratégies suivantes adoptées par les organes directeurs :

- Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
- Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme.

Conformément aux **axes d'action 1, 2 et 3 du grand programme III relatif aux sciences sociales et humaines définis dans le 36 C/5**, l'action en matière de droits de l'homme s'articulera autour des thèmes suivants :

### *Droits de l'homme et inclusion sociale*

L'action en faveur de l'inclusion sociale, l'un des deux domaines prioritaires du Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), consistera à promouvoir des sociétés inclusives, dans lesquelles les groupes

vulnérables et exclus puissent participer pleinement à la vie de la société et exercer leurs droits fondamentaux. Cela impliquera de renforcer les capacités des États membres et des autorités locales pour qu'ils soient à même d'adopter et mettre en œuvre des politiques et des pratiques inclusives ; il s'agira également de mener des activités qui donneront aux groupes cibles (les migrants, les jeunes et les populations autochtones) les moyens de faire valoir/revendiquer leurs droits. SHS s'attachera aussi à promouvoir des politiques en faveur des villes inclusives en luttant contre les discriminations par le biais de la Coalition de villes contre le racisme.

### *Droits de l'homme, démocratie, jeunesse et innovation sociale*

La mise en œuvre de la Feuille de route « Démocratie et renouveau dans le monde arabe » évoluera au cours du prochain exercice biennal. Un manuel pilote de formation pédagogique à la démocratie et aux droits de l'homme à l'intention de la jeunesse a été produit en Tunisie, pour permettre aux jeunes de participer efficacement au processus démocratique. Son potentiel doit être exploité.

L'UNESCO s'engage à favoriser l'engagement civique de la jeunesse dans les démocraties émergentes, notamment dans le monde arabe. On incitera les jeunes à participer à la vie de leur communauté et, dans le prolongement de cette action, on s'attachera à promouvoir l'innovation sociale à l'initiative de la jeunesse pour favoriser la non-violence, la résolution des



conflits, les opportunités sociales et économiques ainsi que le passage réussi à la vie d'adulte dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine et de la Charte africaine de la jeunesse, en insistant sur les droits des jeunes à l'employabilité par le biais de l'entrepreneuriat social. La question de l'égalité entre les sexes occupe une place centrale en tant que priorité de l'UNESCO.

### ***Droits de l'homme et changement environnemental planétaire***

Les transformations sociales qu'engendrent les défis posés par le changement environnemental planétaire constituent le deuxième domaine prioritaire du Programme MOST. Les pressions environnementales qui influent sur ces transformations sociales, telles que la perte de biodiversité, la raréfaction de l'eau douce et le changement climatique, sont étroitement liées aux questions concernant les droits de l'homme, le sous-développement, les inégalités entre pays et en leur sein, la justice sociale à l'échelle mondiale et le droit international. Il est indispensable de comprendre en quoi le changement environnemental risque de compromettre la réalisation progressive des droits de l'homme si l'on veut élaborer des politiques d'intervention fondées sur les droits de l'homme.

Une importance particulière sera accordée aux migrations et aux déplacements liés à l'environnement, dans lesquels entrent en jeu des facteurs multidimensionnels tels que les droits de l'homme, l'intégration sociale, la gouvernance, les conflits, l'égalité des sexes, le développement économique et humain ou la santé publique. Dans ce contexte, l'augmentation des déplacements et des réinstallations de migrants aura un impact sur les communautés dans les pays d'origine, de destination et de transit.

### ***Les droits de l'homme et la bioéthique***

Le lien entre la bioéthique et les droits de l'homme en tant que cadres conceptuels apparaît clairement dans l'action normative de l'UNESCO, que concrétise la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005). L'UNESCO continuera de promouvoir ces instruments normatifs dans ses États membres en privilégiant notamment les principes suivants : « dignité humaine et droits de l'homme » ; « consentement » ; « non-discrimination et non-stigmatisation » ; « égalité, justice et équité » ; « respect de la diversité culturelle et du pluralisme » ; « responsabilité sociale et santé » (accès aux besoins de base tels que la santé, l'alimentation et la nourriture), et « partage des bienfaits ». Une formation en ligne sur la bioéthique et les droits de l'homme sera mise au point pour renforcer les capacités et pour sensibiliser les médias.

### ***L'approche de la planification axée sur les droits de l'homme***

En encourageant l'application de l'approche de la planification axée sur les droits de l'homme à l'UNESCO, SHS renforce la contribution des programmes et des activités de l'Organisation à la réalisation de tous les droits de l'homme et assure que les principes et standards des droits de l'homme guident les actions dans tous les domaines et dans toutes les étapes du processus de la programmation.

### ***Les autres activités comprennent :***

- Encourager le renforcement des capacités sur l'approche de la planification axée sur les droits de l'homme, pour le personnel de l'UNESCO et envisager la mise en œuvre des programmes dans une perspective respectueuse des droits de l'homme.
- L'application de l'approche de la planification axée sur les droits de l'homme par les principaux partenaires de l'UNESCO, notamment la Coalition des villes contre le racisme et les commissions nationales.
- La participation aux activités du mécanisme d'intégration des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement.
- La promotion de la mise en œuvre du droit de bénéficier des progrès scientifiques et de ses applications (Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).
- Encourager la mise en œuvre de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport qui reconnaît la pratique de l'éducation physique et le sport comme un droit fondamental pour tous, (Article 1 de la Charte). Une attention particulière sera consacrée à la jeunesse.

### ***« UN EFFORT CONTINUEL »***

Grâce à cette démarche, les droits de l'homme deviennent le fondement des sciences sociales et humaines – non seulement ces droits sont renforcés grâce à une application systématique dans tous les programmes de SHS, mais les processus et les résultats escomptés des programmes sont désormais définis par rapport à eux et s'intègrent dans le cadre des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Comme l'a souligné le Panel de haut niveau de l'UNESCO sur la paix et le dialogue entre les cultures<sup>1</sup>, « **le but du Nouvel Humanisme est de créer un climat d'empathie, convenable et compréhensif, avec l'idée que les progrès accomplis en matière de droits de l'homme ne sont jamais acquis une fois pour toutes et [...] leur pérennité passe par un effort d'adaptation continue aux défis de la modernité** ». C'est pourquoi le Secteur des sciences sociales et humaines continuera de travailler sur les droits de l'homme et dans cette optique pour faire face aux nouveaux défis sociaux, environnementaux et éthiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

1 Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001923/192362e.pdf>